

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 28 mars 2012, à 18h30.

Pechbonnieu, le 28 mars 2012

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

## ORDRE DU JOUR :

- Budget :
  - ❖ Budget général :
    - Adoption du compte administratif 2011,
    - Adoption du compte de gestion 2011,
    - Affectation du résultat du budget général 2011,
    - Vote du taux de CFE 2012,
    - Vote du taux de TEOM 2012,
    - Adoption du budget primitif 2012,
    - Définition de la dotation de solidarité attribuée aux communes,
    - Définition des éléments du compte 6232 du budget général.
    - Demandes de subventions :
      - *acquisition de mobilier et équipements pour les crèches.*
  - ❖ Budgets annexes :
    - Adoption des comptes administratifs et de gestion 2011,
    - Adoption des budgets primitifs 2012,
    - Clôture du budget annexe Zone Commerciale de Castelmaurou.
- Ressources humaines :
  - Création de postes suite à avancements de grades.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 2 avril 2012, à 18h30.

Présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Martine ESCROUZAILLES, Sylvie MITSCHLER, Magali SCHARDT, Henri AMIGUES, Jean-Claude BRAGATO, René DURAND, Claude MARIN, Jacques MAZEAU, Jean RUBIO, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI.

Absents représentés : Mme Catherine BEZULIER par Mr Jean RUBIO, Mme Annie SCHIMBERG par Mr Claude MARIN, Mr Emile CABROL par Mr Jacques MAZEAU.

Absents : Mmes Yolande BERAUD et Véronique CHENE, Mrs Bernard DINSE, Dominique FAU et Max FEDOU.

Mr SAVIGNY est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

---

## **BUDGET**

### **Budget Général :**

#### **DELIBERATION N°5 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2011. Sous la présidence de Mr MARIN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 du budget général arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	388 466.29 €	6 267 795.30 €
Recettes	311 328.68 €	6 542 970.79 €
Excédent		+ 275 175.19 €
Excédent cumulé		+ 459 239.52 €
Déficit	- 77 137.61 €	
Déficit cumulé	- 694 411.01 €	

#### **DELIBERATION N°6 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2011**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget général de l'exercice 2011. Elle propose au Conseil d'adopter le compte de gestion présenté par le Trésor Public.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget général 2011 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	388 466.29 €	6 267 795.30 €
Recettes	311 328.68 €	6 542 970.79 €
Excédent		+ 275 175.19 €
Excédent cumulé		+ 459 239.52 €
Déficit	- 77 137.61 €	
Déficit cumulé	- 694 411.01 €	

#### **DELIBERATION N°7 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011**

Madame la Présidente propose au Conseil d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé (2010 + 2011) s'élevant à 459 239.52 € de la façon suivante :

- Section d'Investissement : 459 239.52 €

Accord du Conseil.

#### **DELIBERATION N°8 : VOTE DU TAUX DE CFE 2012**

Les principales ressources fiscales de la CCCB en 2012 sont composées des produits de cotisation foncière des entreprises (CFE) - elle-même composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) - du produit transféré des taxes d'habitation et de foncier non bâti, d'allocations compensatrices et du produit de taxe additionnelle sur le foncier non bâti, desquels il faut retrancher un prélèvement au profit du fonds de garantie individuelle de ressources (GIR). Ce prélèvement doit être inscrit en dépenses.

Concernant la CFE, il convient d'appliquer un taux à des bases prévisionnelles.

Au vu de la préparation du budget 2012, Madame la Présidente propose au conseil de voter le taux de CFE à 31.28 % et d'inscrire en capitalisation 0.25%.

Accord du Conseil.

#### **DELIBERATION N°9 : VOTE DU TAUX DE TEOM 2012**

En fonction des prévisions budgétaires calculées par le SITROM et des bases prévisionnelles déclarées par l'administration fiscale, il convient de procéder à un vote de taux de TEOM à 14.81%.

### **DELIBERATION N°10 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions de préparation du budget général primitif, ainsi que les perspectives de développement de la communauté de communes.

Elle détaille les dépenses et recettes prévues en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire adopte le budget général primitif 2011 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	4 492 054.16 €	6 772 724.15 €
Recettes	4 492 054.16 €	6 772 724.15 €

Mme Magali SCHARDT demande que l'Assemblée procède au vote du budget par section.

Avis favorable à l'unanimité pour la section de fonctionnement.

Avis favorable à la majorité pour la section d'investissement :

Pour : Sabine GEIL-GOMEZ, Catherine BEZULIER, Martine ESCROUZAILLES, Sylvie MITSCHLER, Annie SCHIMBERG, Emile CABROL, Claude MARIN, Jacques MAZEAU, Jean RUBIO, Thierry SAVIGNY, Henri AMIGUES, René DURAND, J-Claude BRAGATO, Patrice SEMPERBONI.

Contre : Magali SCHARDT.

### **DELIBERATION N°11 : DEFINITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE ATTRIBUEE AUX COMMUNES**

Madame la Présidente informe le Conseil que, suite à l'instauration de la TPU au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Communauté de communes a instauré une dotation de solidarité communautaire pour chaque commune de la communauté de communes. Elle rappelle que les critères de répartition sont définis dans la délibération d'instauration de la dotation en date du 15 avril 2003.

Pour 2012, le conseil décide de voter une dotation qui s'élève donc pour chaque commune à :

Castelmaurou : 20 496,00 €,

Montberon : 17 351,00 €,

Pechbonnieu : 29 771,00 €,

St-Geniès-Bellevue : 16 947,00 €,

St-Loup-Cammas : 15 474,00 €.

### **DELIBERATION N°12 : DEFINITION DES ELEMENTS DU COMPTE 6232**

Madame la Présidente informe le Conseil que, suite à une demande du comptable de la collectivité, il convient de préciser les éléments se rapportant au compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – du budget général 2012.

Le Conseil Communautaire précise que le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies – du budget général est uniquement composé de fleurs.

### **DELIBERATION N°13 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER ET EQUIPEMENTS POUR LES CRECHES**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les différents projets de travaux et d'acquisition de matériel et mobilier pour les trois crèches de la CCCB : équipement de systèmes de rafraîchissement dans les crèches de Pechbonnieu et St-Geniès-Bellevue, acquisition d'une piscine à balles pour la crèche de St-Loup Cammas, installation d'un portillon extérieur à la crèche de St-Geniès, remplacement d'appareils électro-ménagers, ainsi que l'acquisition de divers mobiliers et équipements de puériculture.

Le coût total de ces équipements s'élève à 23 159 € HT.

Elle propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la CAF.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION DE PISTES CYCLABLES ET CHEMINS PIETONNIERS**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les projets d'aménagement de pistes cyclables et chemins piétonniers qui restent à la charge de la communauté de communes pour boucler l'aménagement global du territoire initié en 2004. Il s'agit des tronçons suivants :

- entre les chemins de Tucol et de la Bergerie sur la commune de Montberon,
- entre la rue du Ranch et le chemin de l'Enguille sur la commune de St-Geniès-Bellevue,
- sur la commune de St-Loup-Cammas (de l'entrée côté Pechbonnieu jusqu'à l'allée de la salle des fêtes).

Le coût total de ces aménagements est estimé à 516 862.00 € HT.

Mme la Présidente propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général. Une partie des travaux n'étant pas éligibles à une subvention du Conseil Général, le montant des travaux subventionnables s'élève à 451 162.00 € HT.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **Budgets Annexes**

- **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2011**

## **DELIBERATION N°15 : BUDGET ANNEXE ZA LE GRAND**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget annexe ZA le Grand 2011. Elle informe que ce compte administratif correspond au compte de gestion fourni par le Trésor Public.

Sous la présidence de Mr MARIN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil adopte le compte administratif et le compte de gestion 2011 du budget annexe ZA le Grand arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	0.00 €	241.00 €
Recettes	0.00 €	0.01 €
Excédent	0.00 €	0.00 €
Excédent cumulé	0.00 €	0.00 €
Déficit	0.00 €	- 240.99 €
Déficit cumulé	- 11 853.79 €	- 21 530.23 €

## **DELIBERATION N°16 : BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE DE CASTELMAUROU**

Madame la Présidente expose ensuite à l'Assemblée les conditions d'exercice du budget annexe Zone Commerciale de Castelmauou en 2011. Elle informe que ce compte administratif correspond au compte de gestion fourni par le Trésor Public.

Sous la présidence de Mr MARIN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil adopte le compte administratif et le compte de gestion 2011 du budget annexe Zone Commerciale Castelmauou arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	0.00 €	181.30 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Excédent	0.00 €	0.00 €
Excédent cumulé	+ 181.30 €	0.00 €
Déficit	0.00 €	- 181.30 €
Déficit cumulé	0.00 €	- 0.00 €

### **DELIBERATION N°17 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE OU COMMERCIALE**

Ce budget n'a pas connu de début d'exécution en 2011. Son résultat est donc nul.

#### □ **ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012**

### **DELIBERATION N°18 : BUDGET ANNEXE ZA LE GRAND**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe ZA le Grand 2012 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	61 864.99 €	100 522.40 €
Recettes	61 864.99 €	100 522.40 €

### **DELIBERATION N°19 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE DE CASTELMAUROU**

Aucune opération ne devant être effectuée sur le budget annexe Zone Commerciale de Castelmaurou, il convient de procéder à la clôture de ce budget.

### **DELIBERATION N°20 : BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE OU COMMERCIALE**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget annexe Zone Artisanale ou Commerciale 2012 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	450 000.00 €	450 000.00 €
Recettes	450 000.00 €	450 000.00 €

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION N°21 : CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Madame la Présidente informe le conseil que plusieurs agents titulaires de la communauté de communes ont formulé des demandes d'avancements de grades et peuvent prétendre passer aux grades supérieurs.

Madame la Présidente précise que l'étude financière sur ces modifications statutaires a été réalisée et intégrée à la préparation du budget 2012.

Madame la Présidente propose donc de créer les postes suivants, à temps complet :

- Un chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Accord du Conseil à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.